

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATISSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2023/3.1/064 – Acquisition en démembrement de propriété du site de l'ancienne Coopérative Agricole Périgourdine avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPF-NA)

Vu la délibération n°2023/046 du 25 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé le projet d'acquisition du site de l'ancienne Coopérative Agricole Périgourdine par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine situé sur la Commune de Saint-Martial-de-Valette, pour le compte de la Commune de Nontron, ainsi que la convention tripartite se rapportant à cette opération entre cet établissement et les deux communes, et le règlement d'intervention de l'EPF-NA ;

Vu la convention n°24-23-100 pour la requalification de l'ancien quartier de la gare entre la Commune de Nontron, la Commune de Saint-Martial-de-Valette et l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine, en date du 22 novembre 2023 ;

Considérant que le site de l'ancienne Coopérative Agricole Périgourdine est positionné sur le tracé de la Flow Vélo, qu'il constitue le point d'entrée sur la Commune de Nontron des cyclotouristes arrivant sur le quartier de la Gare, et se trouve à l'état de friche industrielle désaffectée depuis plusieurs années, nécessitant défrichage des espaces et réhabilitation des bâtiments ;

Considérant également que la vélo-route reliant l'île d'Aix à la commune du Lardin-Saint-Lazare nécessite la mise en place d'équipements d'accueil des visiteurs offrant différents services (structures d'accueil, conciergerie, restauration, stationnement et maintenance des cycles, informations pratiques et touristiques, commodités, etc.) ;

Considérant que, pour mener à bien cette opération, des études d'aménagement du quartier de la gare sont lancées et que l'adaptation du site et de ses bâtiments nécessite que la commune de Nontron en ait la maîtrise ;

Considérant que pour l'acquisition du site par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, deux hypothèses sont juridiquement possibles :

→ L'achat en pleine propriété par l'EPF-NA au prix négocié de 64.000 € avec rétrocession à la Commune de Nontron au terme maximum d'un délai de 4 ans ;

→ L'achat en démembrement de propriété par l'EPF-NA en tant que nu-proprétaire au prix de 57.600 € et par la Commune en tant qu'usufruitier laquelle doit acquitter 10% du prix total soit 6.400 €. Dans ce cas la commune peut effectuer sans attendre des travaux sur le site sur lequel elle n'a qu'une interdiction : celle de le vendre tant qu'elle n'en a pas la pleine propriété ;

Etant précisé que les parcelles concernées, situées sur la Commune de Saint-Martial-de-Valette « quartier de la gare » appartiennent à la Société Coopérative Agricole du Périgord et sont les suivantes :

Références cadastrales	Superficies
AC 191	2.561 m2
AC 192	442 m2
AC 195	2.889 m2
AC 30	580 m2
AC 117	654 m2

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

- **DECIDE** de l'acquisition de la nue-proprété des parcelles visées ci-avant par l'EPFNA et de l'acquisition de l'usufruit des parcelles par la Commune de Nontron ;
- **APPROUVE** les conditions d'acquisition et de gestion mentionnées ci-avant ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents à intervenir concernant cette affaire ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants en décision modificative n°4 du budget de l'exercice 2023.

Fait le 22 décembre 2023
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD



acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 décembre 2023
Et publication le 26 décembre 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATHISSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2023/3.2/065 – Cession de la parcelle cadastrée AV n°189 au lieu-dit « Goulat »

Considérant que la Commune de Nontron est propriétaire d'un terrain cadastré AV n°189, d'une superficie de 12.590 m² à Goulat ;

Considérant que cette parcelle, située en zone N du P.L.U. est partiellement boisée, anciennement à usage de décharge puis de dépôt de gravats et résidus de végétaux, désormais désaffectée et qu'elle ne fait pas l'objet de projet communal particulier ;

Considérant que Monsieur Laurent GUYON, directeur général de la société BARCONNIERE dont les bâtiments avoisinent ce site communal a manifesté son intérêt pour acquérir cette parcelle en proposant le prix de 6.000 € ;

Considérant que ce montant est conforme à l'avis du Service du Domaine ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la cession de la parcelle communale cadastrée AV n°189 d'une superficie de 12.590 m² à la société BARCONNIERE sise ZI Goulat, 1215 route Paul Jaurès à Nontron, représentée par son président Monsieur Laurent GUYON, ou toute personne morale ou physique habilitée s'y substituant ;

➤ **APPROUVE** la dite cession au prix de 6.000 € ;

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tout document se rapportant à cette transaction.

Fait le 21 décembre 2023
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 décembre 2023
Et publication le 26 décembre 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATHISSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2023/7.5/066 – Amélioration thermique – installation de volets à la Mairie – demande de subventions 2024 au titre de la DETR (Etat) et du Contrat de projets communaux (Département)

Plusieurs opérations et études ont été engagées dans le domaine des économies d'énergies, notamment sur l'amélioration thermique de bâtiments et certaines réalisations ont été effectuées par les services techniques municipaux (changement de modes d'éclairage, expérimentation de chauffage régulé et piloté, etc.).

Les obligations du « décret tertiaire » (n°2019-771 du 23 juillet 2019) qui s'imposent aux collectivités territoriales visant à réduire la consommation d'énergies des édifices publics selon un calendrier programmé, nécessitent de réaliser progressivement des travaux sur les bâtiments communaux.

La proposition d'équiper la Mairie de volets se justifie au regard de plusieurs motifs :

→apporter une protection contre les effets du réchauffement climatique en période estivale et une amélioration contre les effets de refroidissement en période hivernale, compte tenu d'une surface vitrée relativement importante exposée au soleil ou au froid ;

→palier l'augmentation de la chaleur estivale dans les locaux non équipés en climatisation, sans circulation d'air, les fenêtres ne pouvant demeurer ouvertes pour une ventilation nocturne naturelle (sécurité) ;

→contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil du public et de travail des agents subissant les variations climatiques dans des locaux peu adaptés thermiquement.

Le coût d'une telle opération est estimé à 34.080,00 € H.T. sachant que des aides peuvent être obtenues de l'Etat (DETR à hauteur de 40%) et du Département (contrat de projets communaux à hauteur de 25%).

AR Prefecture024-212403117-20231220-DEL_2023_066-DE
Reçu le 21/12/2023

Il en résulte le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES (Hors Taxes)		RECETTES	
Fourniture et pose de volets battants persiennes avec option laquage		ETAT-DETR 2024 - Bâtiments publics	
		<i>Sollicité 40%</i>	13 632,00 €
<i>Devis MARTIN SARL</i>	34 080,00 €	CD 24 - PROJETS COMMUNAUX 2022/2027	
		Patrimoine communal	
		<i>Sollicité 25%</i>	8 520,00 €
TOTAL HORS TAXE	34 080,00 €		22 152,00 €
TVA 20%	6 816,00 €	Fonds propres Commune/emprunt/FCTVA	18 744,00 €
TOTAL TTC	40 896,00 €		40 896,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'installation de volets à la mairie dans le cadre de l'amélioration thermique des bâtiments communaux ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération ;
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2024 à hauteur de 40% du coût estimé des travaux ;
- **SOLLICITE** l'aide du Département au titre du contrat de projets communaux 2022/2027 pour l'année 2024 à hauteur de 25% du coût estimé des travaux ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.

Fait le 21/12/2023

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUDActe rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21/12/2023
Et publication le 21/12/2023*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATHISSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**N° DEL 2023/7.5/067 –Modernisation de l'éclairage public 3^{ème} tranche - exercice 2024 -
Demande de subvention au titre du FONDS VERT**

Par délibération n°2021/077 du 21 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé la convention cadre de modernisation de l'éclairage public proposée par le Syndicat Départemental des Energies de la Dordogne (SDE 24) et s'est engagé à réaliser le programme de travaux correspondant sur une durée de huit années à compter de 2022 pour un montant estimatif moyen annuel de 77.354,00 € HT ;

Considérant que dans le cadre de cette opération à laquelle participe le SDE 24, la commune peut solliciter une subvention au titre du Fonds Vert pour concourir à financer son reste à charge ;

Considérant que le SDE 24 a proposé pour la troisième année de mise en œuvre du plan de modernisation, le programme de travaux ci-après :

- Armoire n°0009 : « Salle des fêtes »
- Armoire n°180 : « Pré des Cordeliers »,
- Armoire n°190 : « Mairie »
- Armoire n°194 : Place du Canton :
- Armoire n°204 : La Tour
- Armoire n°429 : La Naëve
- Armoire n°684 : Les Truffières
- Armoire n°770 : Jules Ferry

pour 43 foyers concernés par l'opération de transformation année 2024 ;

Considérant qu'il en résulte le plan de financement prévisionnel suivant :

AR Prefecture

024-212403117-20231220-DEL_2023_067-DE
Reçu le 21/12/2023

OPERATION : MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - TRANCHE 3/8 - ANNEE 2024

Suivant convention cadre du 11/01/2022 - délibération n°2021/077 du 21/12/2021

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES (Hors Taxes)				
Armoire 009 Salle des Fêtes	2 Points lumineux	77 416,67 €	Participation du SDE 24	
Armoire 0180 Pré des Cordeliers	11 Points lumineux		77.416,67 € X 35%	27 095,83 €
Armoire 0190 Mairie	1 Point lumineux		FONDS VERT 2024	
Armoire 0194 Place du Canton	5 Points lumineux		Transition énergétique - éclairage public	
Armoire 0204 La Tour	4 Points lumineux		sollicité : 77.416,67 € X 25%	19 354,17 €
Armoire 429 la Nauve	6 Points lumineux			
Armoire 684 Les Truffières	13 Points lumineux			
Armoire 0770 Jules Ferry	1 Point lumineux			46 450,00 €
	43 Points lumineux		Fonds propres Commune (40%)	30 966,67 €
TOTAL HORS TAXE		77 416,67 €	TOTAL	77 416,67 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 23 voix POUR :

- **APPROUVE** le projet de la troisième tranche de travaux de modernisation de l'éclairage public telle que présentée par le SDE 24, pour un montant estimé à 77.416,67 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de la troisième tranche de travaux proposée par le Syndicat des Energies de la Dordogne pour 2024 dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public ;
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert au taux de 25% du coût des travaux,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.

Fait le 21/12/2023

Le Maire,

Nadine HERMAN-BANCAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21/12/2023
Et publication le 21/12/2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATISSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

DEL N°2023/8.4/068 Définition des zones d'accélération de production des énergies renouvelables : bilan de la concertation publique et proposition de zonage

Vu la délibération du conseil municipal n°2023/058 du 4 décembre 2023 prenant acte du dispositif instauré par la loi n°2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, visant à planifier leur développement dans les territoires en concertation avec les collectivités territoriales ;

Considérant que chaque commune doit proposer des zones sur son territoire propices à accueillir des modes de production d'énergies renouvelables quelles qu'elles soient ;

Considérant que les propositions de zonage sont soumises à l'appréciation du Préfet de Région chargé d'évaluer si celles-ci répondent de manière équilibrée aux besoins sur l'ensemble du territoire régional ; que ces zones fléchées ne garantissent pas l'acceptation de tous les projets présentés sur celles-ci ; enfin que les services de l'Etat instruisent les projets au cas par cas sur lesquels les maires concernés sont saisis pour avis ;

Etant précisé que si le Préfet de région estime les propositions insuffisantes, les communes concernées pourront être amenées à devoir proposer des zones complémentaires ou à l'inverse si les propositions sont suffisantes des zones d'exclusion pourront être proposées de manière motivée.

Considérant que pour mener à bien cette démarche, la loi a prévu une concertation publique dont la forme de l'organisation restait à l'appréciation des communes ;

Considérant qu'une réunion publique a été organisée le lundi 11 décembre 2024 à la salle des fêtes, afin de présenter les propositions, répertoriant notamment les intentions de projets portés par des promoteurs, telles qu'examinées en séance du conseil municipal le 4 décembre précédent, et afin de recueillir les avis de la population ; que la publicité de cette réunion a été faite par voie d'affichage et sur les réseaux d'information de la commune : site internet, application Intramuros ;

Considérant que les conclusions de la concertation à partir du zonage proposé résultant de la délibération n°2023/058 du 4 décembre 2023, sont les suivantes :

-suppression des zones susceptibles d'accueillir des projets éoliens fondée sur l'in acceptabilité sociale de ce mode de production d'énergie renouvelable et sur la préservation paysagère, principale richesse du territoire ;

-maintien des autres propositions de zonage telles que présentées lors de la séance du 4 décembre 2023 ;
-étant rappelé que sont exclus de droit, le secteur classé site patrimonial remarquable correspondant au centre-ville et la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) correspondant à la vallée du Bandiat et ses abords ;
Et qu'il en résulte la cartographie modifiée ci-annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** des conclusions de la concertation publique dans le cadre d'une réunion publique le lundi 11 décembre 2023 à la salle des fêtes en application de la loi n°2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;
- **PROPOSE** à Monsieur le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine le document de zonage cartographié ci-annexé tenant compte des conclusions de la concertation publique ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait le 21 décembre 2023
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

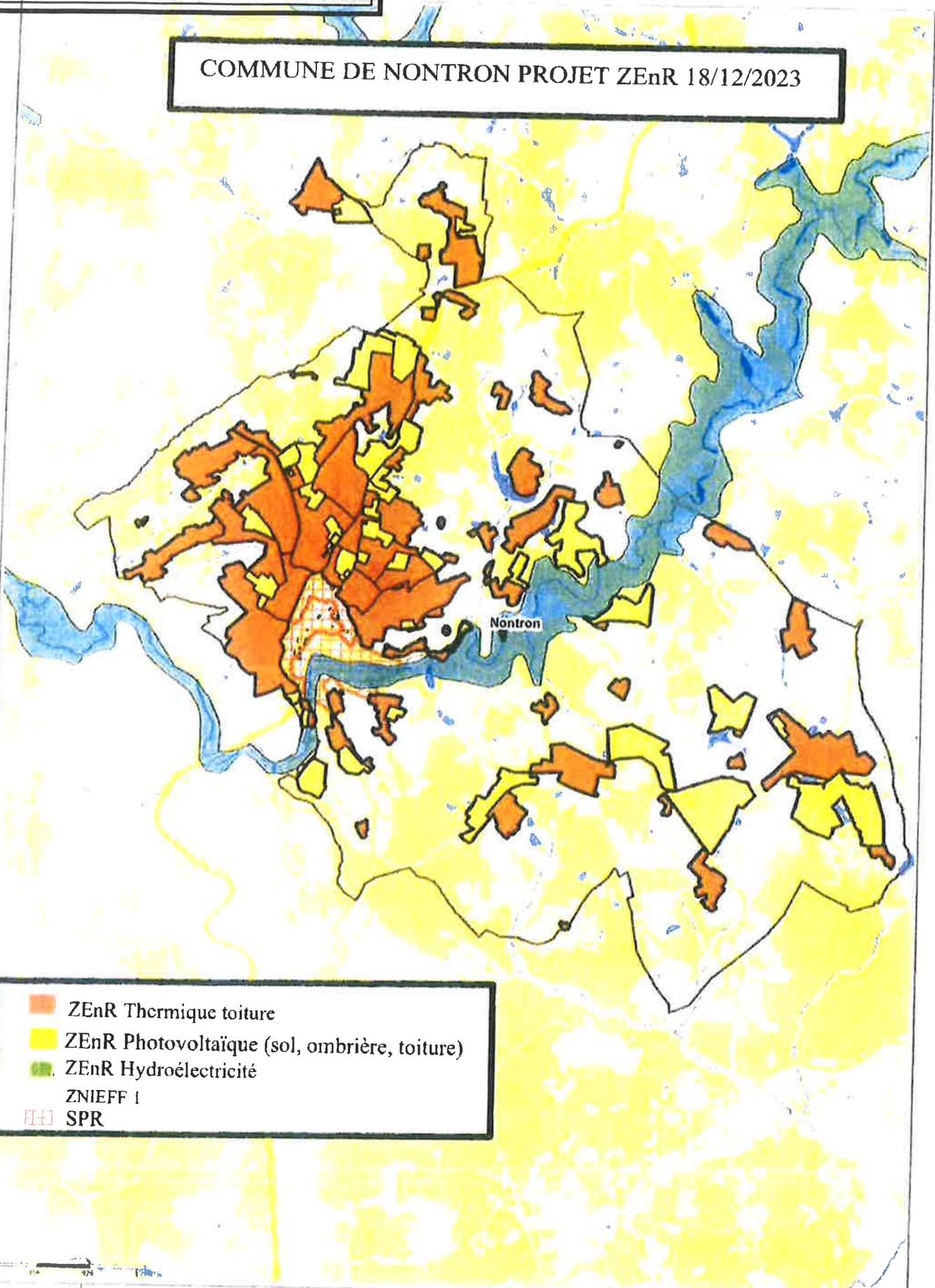


Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 décembre 2023
Et publication le 26 décembre 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

COMMUNE DE NONTRON PROJET ZEnR 18/12/2023



-  ZEnR Thermique toiture
-  ZEnR Photovoltaïque (sol, ombrière, toiture)
-  ZEnR Hydroélectricité
-  ZNIEFF I
-  SPR



Plan 1



ZaEnr Solaire PV Vente

Identifiant	Commune	Adresse / nom de la ZAER	En projet (ph)	Usage actuel	Catégorie	Année de mise en service	Catégorie	Observations	Production (MWh)	Surface empi	Rapport (en %)	Surface parcellaire	Date de saisie	Date de démarrage	Date de fin de la durée	Statut
24311-327	Nontron	BREGGOUT	Oui	Jachère	Solaire PV	2027	Nouveau	Projet AGRIVOLTAÏQUE PHOTOSOL	4000	59008	0,0038823	297336	08/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-367	Nontron	Terre de Chat Pougès	Oui	Forêt	Solaire PV		Nouveau	Projet SEM 24	0	57324	0,0027404	129930	08/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-465	Nontron	Le repousé Est	Oui	Zone à urbaniser	Solaire PV		Nouveau		0	21056	0,0008229	28067	10/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-465	Nontron	SUPEL U	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	36113	0,0014114	36015	10/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-512	Nontron	ACTION	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	8927	0,0003489	16445	13/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-336	Nontron	Ferme de Apat	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	12994	0,000484	12940	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-406	Nontron	Propriété CAT	Oui	Artisanal	Solaire PV		Nouveau		0	18496	0,0007229	18943	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-396	Nontron	Parking Marquinerie Nontronnaise	Oui	Parking	Solaire PV		Nouveau		0	2563	0,0001204	5116	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-400	Nontron	Le Chatelet Sud	Oui	Zone à urbaniser	Solaire PV		Nouveau		0	28759	0,001124	30390	10/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-478	Nontron	Zone AU Barouillères	Oui	Zone à urbaniser	Solaire PV		Nouveau		0	21331	0,0008337	21916	10/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-988	Nontron	Près du Chatelet	Oui	Zone à urbaniser	Solaire PV		Nouveau		0	51362	0,0020274	68802	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-365	Nontron	La Maladrerie Nord	Oui	Zone à urbaniser	Solaire PV		Nouveau		0	74835	0,0028289	87614	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-296	Nontron	ZAÉ SOULAT	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	105193	0,0041113	143102	06/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-363	Nontron	CVD	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	7117	0,0002782	26637	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-516	Nontron	Parking du Lyège	Oui	Parking	Solaire PV		Nouveau		0	2457	9,50E-05	360	13/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-402	Nontron	Perzing CAT	Oui	Parking	Solaire PV		Nouveau		0	4668	0,0001824	5119	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-403	Nontron	Usine CAT	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	6300	0,0002474	9694	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-428	Nontron	Zone Artisanale Nord	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	105440	0,004121	136668	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-529	Nontron	Usine la Croquette	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	7840	0,0003064	6608	13/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-530	Nontron	SNC	Oui	Parking	Solaire PV		Nouveau		0	2532	9,50E-05	2771	13/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-983	Nontron	Le Méynissou	Oui	Zone à urbaniser	Solaire PV		Nouveau		0	52053	0,0020344	63794	08/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-333	Nontron	Abattoir route de Vilars	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	35153	0,0017758	51417	08/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-449	Nontron	Allée des Champs	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	21460	0,0008778	27876	10/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-324	Nontron	Balassou	Oui	Jachère	Solaire PV		Nouveau		0	153569	0,006002	331428	08/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-391	Nontron	Papelèbre AU	Oui	Zone à urbaniser	Solaire PV		Nouveau	Projet SEM24 ombrières	0	38761	0,0015149	64836	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-331	Nontron	La Tuillière	Oui	Frèche redess	Solaire PV		Nouveau		0	13931	0,0005445	138681	08/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-475	Nontron	Zone AU les Bellèges Places	Oui	Zone à urbaniser	Solaire PV		Nouveau		0	22197	0,0008675	34364	10/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-325	Nontron	Les Mines	Oui	Jachère	Solaire PV		Nouveau	Projet SEM 24	0	257144	0,0108501	309464	08/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-464	Nontron	LIDL	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	15923	0,0006223	16034	10/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-360	Nontron	Usine de Popendu	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	12926	0,0005052	13460	08/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-381	Nontron	Usine de Bellevue	Oui	Zone à urbaniser	Solaire PV		Nouveau		0	39315	0,0015366	68184	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-567	Nontron	Place des Droits de l'Homme	Oui	Parking	Solaire PV		Nouveau		0	8572	0,000335	9321	13/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-565	Nontron	ZA Mispontéaur	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	7824	0,0003958	7926	13/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-395	Nontron	MARQUINERIE NONTRONNAISE	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	27342	0,0010866	36680	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-339	Nontron	Ferme des Salles	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	25094	0,0009008	30541	09/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-514	Nontron	Clés Solaire	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	31634	0,0012751	28209	13/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-770	Nontron	Projet agrivoltaïque VALECO Soulière	Oui	Jachère	Solaire PV		Nouveau	Projet agrivoltaïque VALECO s DESAGES	0	86459	0,0033791	15233	21/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-715	Nontron	Projet agrivoltaïque Le PC	Oui	Jachère	Solaire PV		Nouveau		0	300923	0,0117612	325906	20/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-366	Nontron	Zone Industrielle de la Maladrerie	Oui	Bâtiment	Solaire PV		Nouveau		0	97535	0,003812	113615	08/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort
24311-769	Nontron	Projet VALECO Les Salles	Oui	Jachère	Solaire PV		Nouveau	Projet agrivoltaïque VALECO Desage	0	137116	0,005559	252795	21/11/2023	20/12/2023	20/12/2023	Landé, mort

ZAE-R THERMIQUES

Identifiant	Commune	Adresse / nom de la ZAE-R	En projet (p)	Usage actuel	Catégorisation	Année de mise en service	Observation	Catégorisation	Production	Puissance (M)	Surface empi	Rapport (en %)	Date de mise en service	Date de dernière mise à jour	Date de la dernière utilisation qui a servi à la zone	
24311-534	Nontron	Les Jalous	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	2101	8,21E-05	6833	13/11/2023	20/12/2023	
24311-564	Nontron	Maucombeaux	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	11471	0,0004464	12555	13/11/2023	20/12/2023	
24311-536	Nontron	Puymerzier	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	3104	0,0001213	3028	08/11/2023	20/12/2023	
24311-535	Nontron	Les Ravoux	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	21688	0,000846	20839	13/11/2023	20/12/2023	
24311-382	Nontron	Bellevue Beaujeussjour	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	355255	0,0138846	419224	09/11/2023	20/12/2023	
24311-575	Nontron	Puyrigard Nord	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	1488	5,74E-05	1482	13/11/2023	20/12/2023	
24311-536	Nontron	Moulin de Messine	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	8897	0,0003477	13020	13/11/2023	20/12/2023	
24311-327	Nontron	Truffières de Bord	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	149417	0,0058398	313801	08/11/2023	20/12/2023	
24311-322	Nontron	BREGOUT	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	3249	0,000127	147686	08/11/2023	20/12/2023	
24311-335	Nontron	Village de AZAT	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	47124	0,0018418	110960	08/11/2023	20/12/2023	
24311-323	Nontron	Tuilière de Bréglout	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	11171	0,0004366	11414	08/11/2023	20/12/2023	
24311-319	Nontron	Les Mines du Puy	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	8766	0,0003426	48646	08/11/2023	20/12/2023	
24311-368	Nontron	Les Mays de la Roche	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	3156	0,0001233	2811	08/11/2023	20/12/2023	
24311-344	Nontron	Villages des Nouailles	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	23226	0,0008078	80302	08/11/2023	20/12/2023	
24311-357	Nontron	Le vieux Manoir	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	18630	0,000719	145611	08/11/2023	20/12/2023	
24311-325	Nontron	Forme de BALASSOU	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	4860	0,0001899	52094	08/11/2023	20/12/2023	
24311-306	Nontron	Village de Goulat	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	47797	0,0018681	128461	08/11/2023	20/12/2023	
24311-397	Nontron	Les Fourneaux	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	21589	0,002796	168904	08/11/2023	20/12/2023	
24311-337	Nontron	Goullière	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	22886	0,0008345	48887	08/11/2023	20/12/2023	
24311-356	Nontron	Goubelière La Franchière	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	93834	0,0036674	96874	10/11/2023	20/12/2023	
24311-318	Nontron	Le PUY	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	74886	0,0029772	146290	06/11/2023	20/12/2023	
24311-330	Nontron	Village de Bord	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	77626	0,0030338	82970	13/11/2023	20/12/2023	
24311-479	Nontron	Les belles Places	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	2664	0,0001041	11979	13/11/2023	20/12/2023	
24311-527	Nontron	Le Moulin de Bord	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	83777	0,0032743	78932	13/11/2023	20/12/2023	
24311-439	Nontron	Gaumontière Mataguerre	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	74670	0,0029184	101945	10/11/2023	20/12/2023	
24311-338	Nontron	Village des Salles	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	41352	0,0016162	85923	08/11/2023	20/12/2023	
24311-469	Nontron	Allée des Champs 2	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	99011	0,0038697	95109	10/11/2023	20/12/2023	
24311-294	Nontron	Le Petit Puyrigard	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	108238	0,0042302	235786	06/11/2023	20/12/2023	
24311-443	Nontron	Pré de Peychy	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	18162	0,0007098	42678	10/11/2023	20/12/2023	
24311-308	Nontron	LACAUD	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	48884	0,0019145	116554	08/11/2023	20/12/2023	
24311-358	Nontron	La Picaulde	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	30188	0,0011797	71656	08/11/2023	20/12/2023	
24311-332	Nontron	Chez Pouge	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	38519	0,0003287	39666	06/11/2023	20/12/2023	
24311-295	Nontron	Puyrigard	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	83166	0,0032504	251904	08/11/2023	20/12/2023	
24311-309	Nontron	Les Farges	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	2623	0,0001025	12992	13/11/2023	20/12/2023	
24311-568	Nontron	La Picaulde	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	165577	0,0064713	207988	08/11/2023	20/12/2023	
24311-359	Nontron	Chez Pouge	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	123822	0,0048394	224882	09/11/2023	20/12/2023	
24311-377	Nontron	La Petite Tuilière	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	10386	0,0004059	38891	08/11/2023	20/12/2023	
24311-361	Nontron	Village de Popperdu	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	156298	0,0061087	283900	09/11/2023	20/12/2023	
24311-360	Nontron	rue du Puy de Fiory	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	19685	0,0007684	79202	08/11/2023	20/12/2023	
24311-380	Nontron	Ecole de Popperdu	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	164704	0,0064372	196788	08/11/2023	20/12/2023	
24311-314	Nontron	Route de la Côte / Allée des Mézanges	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	266022	0,0103971	630058	08/11/2023	20/12/2023	
24311-370	Nontron	Le PIC	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	106421	0,0041593	133634	08/11/2023	20/12/2023	
24311-311	Nontron	Village de la Côte / Allée des Mézanges	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	220926	0,0086346	254004	09/11/2023	20/12/2023	
24311-362	Nontron	FONLADIER	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	9512	0,0003718	9709	10/11/2023	20/12/2023	
24311-388	Nontron	La Chapoulle	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	2685	0,0001049	23119	10/11/2023	20/12/2023	
24311-437	Nontron	Papelbère	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	31217	0,0001201	20776	13/11/2023	20/12/2023	
24311-470	Nontron	Les Champs	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	31988	0,0012502	45891	09/11/2023	20/12/2023	
24311-519	Nontron	Citéé Yvon Delbos	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	108188	0,0042284	145013	09/11/2023	20/12/2023	
24311-393	Nontron	La Bardinière Nord	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	60521	0,0023854	48888	13/11/2023	20/12/2023	
24311-384	Nontron	Cordeliers	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	203608	0,0079577	248700	09/11/2023	20/12/2023	
24311-513	Nontron	Cité Périgord Vert	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	200698	0,007844	218014	09/11/2023	20/12/2023	
24311-407	Nontron	Le Chalaret Sud	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	55146	0,0021553	106407	13/11/2023	20/12/2023	
24311-401	Nontron	La Mothe	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	266884	0,0104308	265444	13/11/2023	20/12/2023	
24311-557	Nontron	Route de Villars	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	268353	0,0104882	370796	10/11/2023	20/12/2023	
24311-528	Nontron	Challut La Conséte	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	6380	0,0002494	6492	13/11/2023	20/12/2023	
24311-416	Nontron	La Maladrerie	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0	12388	0,0004842	15245	13/11/2023	20/12/2023	
24311-518	Nontron	Baroufière	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0						
24311-538	Nontron	La Barrière	Oui	Bâtiment	Solaire thermique	Toiture			0	0						

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATISSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance

N° DEL 2023/1.2/070 – Attribution du marché d'assurance des risques statutaires du personnel communal pour la période 2024 à 2025.

Vu le code des marchés à procédure adaptée (articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique) ;

Considérant que la compagnie d'assurance AXA titulaire du marché d'assurance des risques statutaires du personnel a notifié à la Commune le 27 juin 2023 la résiliation à titre conservatoire de celui-ci à effet du 1^{er} janvier 2024, au motif d'une forte sinistralité entraînant un déséquilibre entre cotisations versées et indemnités à rembourser ;

Vu la consultation lancée le 10/11/2023 pour une mise en concurrence à procédure adaptée ;

Vu le rapport d'analyse des offres du cabinet MG AUDIT ASSUR ;

Vu l'avis favorable de la CAO en date du 14 décembre 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **DECIDE** d'attribuer le marché d'assurance relatif aux risques statutaires du personnel, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025, à l'assureur GENERALI (Generali Collectives Marché Protection Sociale des Entreprises TSA 80008 – 75447 PARIS CEDEX 09) proposant un taux global de départ du contrat sur la base du montant de la masse salariale annuelle (indemnités accessoires et charges patronales non incluses) :

AGENTS CNRACL	8,01 %	Indemnités Journalières 100%
Décès	0,41 %	
AT/Maladie Professionnelle	1,58 %	Sans franchise
CLM/CLD	3,12 %	Sans franchise
Maladie Ordinaire	1,95 %	Franchise 30 jours
Maternité	0,95 %	
AGENTS IRCANTEC	1,71 %	
Maladie ordinaire	1,71 %	Franchise 30 jours

↳ **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché correspondant et toute pièce contractuelle s'y rapportant.



Fait le 21/12/2023
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification. sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATOSSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2023/4.2/072 – Création d'un emploi permanent sur le fondement de l'article L.352-4 du Code Général de la Fonction Publique

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses article L352-1 à L.352-6 ;

Vu le Code du travail, notamment son article L.5212-13 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°96-1087 du 10 décembre 1996 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 38 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREER** un emploi permanent de Directeur Général des Services au grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet,
- **D'AUTORISER** le recrutement sur l'emploi mentionné ci-dessus, d'une personne en situation de handicap sur le fondement de l'article L.352-4 du Code général de la fonction publique sur le grade d'attaché territorial,
- **DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits aux budgets 2024 et suivants,
- **MODIFIER** en conséquence le tableau des affectifs de la collectivité au 15 Janvier 2024,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le contrat afférent à cet emploi,

Fait le 21/12/2023,
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

au 15/01/2024

délibération 2023/072 du 20/12/2023

EMPLOIS PERMANENTS (par filière et cadre d'emploi)		DURÉE HEBDO	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	POURVU au 15/01/2024	NON POURVU au 15/01/2024	FONCTIONS
Filière administrative						
Cat.						
A	Attachés territoriaux		3	3	0	
	Attaché principal	35	1	1	0	Directeur général des services
	Attaché	35	1	1	0	Responsable Finances
	Attaché	35	1	1	0	Directeur général des services
B	Rédacteurs territoriaux		3	3	0	
	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	Responsable ressources humaines
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	Responsable Services Citoyenneté Légalité
	Rédacteur	35	1	1	0	Responsable affaires scolaires
C	Adjoint administratifs territoriaux		3	3	0	
	Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	Assistante de gestion secrétariat général
	Adjoint administratif p ^{mi} de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	Assistante de gestion services population
	adjoint administratif	35	1	1	0	agent d'accueil
total filière administrative			9	9	0	
Filière technique						
Cat.						
	Agents de maîtrise		4	4	0	
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	Responsable Maison des sports
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	Responsable cellule énergies
	Agent de maîtrise principal	35	1	1	0	Responsable cellule Urbanisme
	Agent de maîtrise	35	1	1	0	Coordinateur des travaux
C	Adjoint techniques territoriaux		22	20	2	
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	5	4	1	Agents polyvalents ateliers techniques
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	1	1	0	Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
	Adjoint technique princ ^{al} de 1 ^{ère} classe	35	2	2	0	ASVP / Agents polyvalents gestion administrative
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	6	5	1	Agents polyvalents ateliers techniques
	Adjoint technique princ ^{al} de 2 ^{ème} classe	35	3	3	0	Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
	Adjoint technique Territorial	35	2	2	0	Agents polyvalents ateliers techniques
Adjoint technique Territorial	28	1	1	0	Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments	
	Adjoint technique Territorial	35	2	2	0	Agents d'accueil périscolaire et d'entretien bâtiments
total filière technique			26	24	2	
Filière médico-sociale						
Cat.						
C	ATSEM		3	3	0	
	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35	2	2	0	ATSEM / agent d'accueil périscolaire et entretien
	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	35	1	1	0	ATSEM / agents d'accueil périscolaire et entretien
total filière médico-sociale			3	3	0	
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS (1)			38	36	2	
EMPLOIS NON PERMANENTS						
AGENTS CONTRACTUELS						
B	Contrat de projet		1	1	0	
	contrat de projet (art. L332-24 à 12)	35	1	1	0	Chef de Projet PVD (10/2022)
C	CONTRACTUELS TEMPORAIRES		10	7	3	
	accroissement temporaire d'activité (art. L.332-23-1 ^{er})	6h00	3	2	1	Agent périscolaire méridien AF (Sem. Scol.)
	accroissement temporaire d'activité (art. L.332-23-1 ^{er})	35h00	3	3	0	renfort service technique
	accroissement saisonnier d'activité (art. L.332-23-2 ^{er})	35h00	1	0	1	
	accroissement temporaire d'activité (art. L.332-23-1 ^{er})	35h00	1	0	1	
	remplacement d'un titulaire absent (art. L.332-13)	35h00	2	2	0	agent de remplacement écoles
Total emplois non permanents (2)			11	8	3	
TOTAL GÉNÉRAL (1 + 2)			49	44	5	

en Equivalent temps plein (ETP)

34 34 fonctionnaires à temps complet

0,8 1 fonctionnaire à temps non-complet

1 + 1 CDD permanent

1 + 1 CDD PVD à temps complet

0,27 + 2 temps non complet (216h/an)

3,00 + 3 contractuel emploi saisonnier

2,00 + 2 contractuel remplacement 35/35

42 07

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATISSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

DEL N°2023/5.3/073 Remplacement d'un conseiller municipal au comité syndical du PNRPL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-33, L.5212-7, L5211-7, article L5711-1 et L5211-8 relatifs au mode de désignation des représentants de la collectivité au sein des syndicats intercommunaux et mixtes ;

Vu la délibération n°2020/5.3/048 du 10 Juillet 2020 portant la désignation des délégués titulaires et suppléants pour représenter la commune auprès du comité syndical du PNRPL ainsi composée :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Claudine PELISSON	GEORGES Marjorie
Sandrine DENIS	Stéphanie JUPILLE
Benoît BATISSOU	Serge DOUCET
Nadia DUFORT	Guillaume DEL SORDO

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Stéphanie JUPILLE, il y a lieu de pourvoir à son remplacement au comité syndical du PNRPL en tant que délégué suppléant représentant la Commune de Nontron ;:

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉSIGNE** Madame Valérie CHESNEAU pour siéger au comité syndical du Parc Naturel régional Périgord-Limousin comme délégué suppléant en remplacement de Madame Stéphanie JUPILLE

Fait le 21 décembre 2023
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 décembre 2023
Et publication le 26 décembre 2023

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATHISSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

DEL N°2023/9.1/074 Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2024

Considérant que la Commune a été sollicitée par l'enseigne LIDL concernant l'autorisation d'ouverture dominicale pour l'année 2024 de son magasin de Nontron, souhaitant l'ouverture les dimanches 1^{ER} - 08-15- 22 et 29 Décembre 2024, aucune autre enseigne n'ayant émis de demande à ce jour ;

Considérant que suivant la réglementation applicable, les commerces de détail alimentaire peuvent, de façon permanente et sans demande préalable, être ouverts le dimanche jusqu'à 13 heures et que la demande formulée constitue par conséquent le cas dérogatoire de l'ouverture toute la journée du dimanche ;

Considérant que l'article 250 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'article 8 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 régissent ces questions ; qu'en particulier l'article L3132-26 du code du travail, qui en résulte, stipule que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification » ;

Considérant qu'il est proposé par Madame le Maire d'autoriser l'ouverture dominicale aux dimanches précités ci-dessus ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET UN AVIS FAVORABLE à l'ouverture des établissements de commerce de détail, alimentaires ou autres, uniquement à l'occasion des dimanches 1^{ER} - 08 - 15 - 22 et 29 décembre 2024

Fait le 21 décembre 2023
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 décembre 2023
Et publication le 26 décembre 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATHISSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

DEL N°2023/9.1/075 Convention de fourrière entre la Commune de Nontron et la SPA de Périgueux pour 2024

Considérant que par une convention annuelle, la Commune de Nontron bénéficie du service de fourrière de l'association « Sauvegarde et Protection des Animaux » dont les équipements sont situés à Marsac sur l'Isle ;

Considérant que pour pouvoir continuer à faire appel à cet organisme pour y placer des animaux en errance dans la mesure où la commune est dépourvue des moyens correspondants, il convient de renouveler cette convention pour l'année 2024 ;

Considérant que cette convention est assortie d'une demande de contribution financière de 1€ par habitant (0,95 € en 2023), sur la base de la population au 1^{er} janvier de l'année considérée ;

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2024, la population municipale de Nontron est, selon l'INSEE, de 3 166 habitants (3.151 en 2023).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **APPROUVE** la convention avec la Sauvegarde et Protection des Animaux permettant de bénéficier du service de fourrière pour l'année 2024 ;

→ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante ;

→ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au paiement de la cotisation due au budget de la Commune pour 2024 sur la base de 1€ par habitant et de 3 166 habitants correspondant à la population municipale au 1^{er} janvier 2024, soit un montant de 3.166 €.

Fait le 21 décembre 2023
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 décembre 2023
Et publication le 26 décembre 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRONEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATHISSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2023/5.7/076 – Rapport d'activités de l'année 2022 de la Communauté de communes du Périgord Nontronnais

Vu la délibération n°2023-122 du 9 octobre 2023, du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais prenant acte du rapport d'activités pour l'année 2022 ;

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une communication aux Communes membres, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi rédigé :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus ».

Considérant le rapport d'activités de l'année 2022 présenté par la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais pour l'exercice 2022.

Fait le 21 décembre 2023
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 26 décembre 2023
Et publication le 26 décembre 2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNE DE NONTRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la commune de NONTRON s'est réuni en séance ordinaire le 20 Décembre 2023 à 18h30, à la Mairie, suivant la convocation de Madame HERMAN-BANCAUD Nadine, Maire, en date du 15 Décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Nombre de votants : 23

ETAIENT PRESENTS (15) : HERMAN-BANCAUD Nadine - GOURDEAU Jean-Michel - PELISSON Claudine - AYMARD Frédérique - BALLIGAND André - LAGARDE Isabelle - POINET Alain - GALLOU Sylvain - BATHISSOU Benoît - DEL SORDO Guillaume - CHARLES Maxence - CHESNEAU Valérie - JARDRI Daniel - FARGEAS Vincent - DUFORT Nadia -

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION (8) : FOURNIER Jim (à HERMAN-BANCAUD Nadine) - MATHIS Marie-Josée (à AYMARD Frédérique) - DOUCET Serge (à BALLIGAND André) - PAULHIAC Valérie (à POINET Alain) - DENIS Sandrine (à GALLOU Sylvain) - PAULHIAC Roseline (à GOURDEAU Jean-Michel) - GEORGES Marjorie (à CHARLES Maxence) - ABRAMOVICI Mélanie (à JARDRI Daniel)

Madame AYMARD Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

N° DEL 2023/5.7/077 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais : prise de la compétence « Défense des Forêts Contre les Incendies et desserte forestière » et adhésion au Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies de la Dordogne (SMO DFCI 24)

Vu la délibération n°2023/126 du 9 octobre 2023 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais approuvant, d'une part, le transfert de la compétence « Défense des Forêts Contre l'Incendie et desserte forestière » des communes vers l'EPCI à compter du 1^{er} janvier 2024 et sollicitant, d'autre part, l'adhésion de l'EPCI au Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendie, créé au niveau départemental par arrêté préfectoral du 10 août 2018 ;

Considérant qu'il s'agit d'une modification statutaire laquelle nécessite que les conseils municipaux des communes membres se prononcent pour permettre à Monsieur le Préfet de la Dordogne de prendre l'arrêté correspondant rendant le transfert de compétence effectif ;

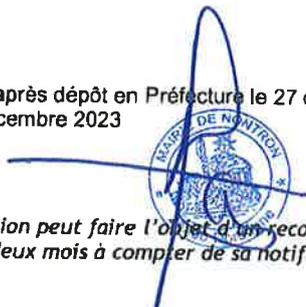
Considérant que l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales stipule que les modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et les conseils municipaux des communes membres dans les conditions requises pour la création des EPCI (*accord exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population*), chaque commune disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « Défense des Forêts Contre l'Incendie et desserte forestière » à la Communauté de communes du Périgord Nontronnais à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- **APPROUVER** l'adhésion de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais au Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies de la Dordogne (SMO DFCI 24).

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 27 décembre 2023
Et publication le 27 décembre 2023

Fait le 21 décembre 2023
Le Maire,
Nadine HERMAN-BANCAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

